

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2782

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Economie de proximité - Attribution de subventions à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole (CCILM) Saint-Etienne Roanne - Année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2782**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Economie de proximité - Attribution de subventions à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole (CCILM) Saint-Etienne Roanne - Année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs de la Métropole

Dans un contexte de ralentissement économique et face à la complexité des mutations nécessaires pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux à l'échelle mondiale, nationale et locale, la Métropole a mis en place un partenariat ambitieux avec la CCILM Saint-Etienne Roanne en faveur des acteurs de l'économie de proximité et ce, afin de promouvoir un modèle de développement économique au service du territoire, de ses entreprises et de ses habitants.

Face à l'intensification et à l'accélération des enjeux de résilience économique surenchérés par un contexte international instable marqué par une inflation généralisée en matière de coût d'énergie, de transport, de matières premières et de l'alimentaire, la Métropole souhaite promouvoir une action économique qui réponde mieux aux besoins des bassins de vie et d'emplois locaux (production - fabrication - achat - consommation), qui présente un véritable impact social et environnemental et contribue, de ce fait, au rééquilibrage entre les différents territoires qui la composent et qui contribue, enfin, à accélérer la transition écologique et environnementale des entreprises, au travers par exemple du dispositif Lyon Éco Énergie (LEE). L'objectif est donc d'engager le territoire vers plus de coopération, d'inclusion et de résilience, en mobilisant différents leviers et différentes compétences de l'action économique et de ses acteurs :

- plus de coopération : l'économie de proximité se définit d'abord comme un mode d'organisation de l'économie autour de la relation directe : relation des commerçants de proximité avec les consommateurs locaux, relations entre entreprises sur les bassins d'emplois, ancrage des employeurs dans le tissu associatif et l'emploi local. Elle repose sur la capacité des acteurs à s'organiser au travers de solidarités locales et de logiques de coopération se révélant être un rempart majeur dans un contexte de crise économique et de tensions sur le plan international. La résistance du tissu économique grand lyonnais tient en majeure partie de la force et de la soutenabilité des réseaux de très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) présentes sur le territoire. L'action menée par l'association Pacte PME, par exemple, rapproche les grands comptes donneurs d'ordre du tissu des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI), stimule les relations clients/fournisseurs locaux et augmente les volumes d'affaires des sous-traitants de proximité,

- plus d'inclusion : une économie de proximité dynamique contribue à augmenter le bien-être en valorisant le territoire par et pour les acteurs qui l'habitent. Elle se définit à travers son aptitude à accompagner le développement des entreprises locales pour stimuler les créations d'emplois à destination de la main d'œuvre locale et des habitants mais, également, à encourager toutes les formes d'entrepreneuriat et d'émergence des modèles économiques hybrides favorisant l'emploi pour tous et les nouveaux usages dans le travail, tel qu'attendu par l'action Jeunes Entreprises de Croissance,

- plus de résilience car il s'agit de renforcer la propension des habitants à consommer localement, stimuler la demande des entreprises lyonnaises vers un approvisionnement local et régional et, plus généralement, les accompagner vers la transition écologique et environnementale pour une économie décarbonée. Cette stimulation des échanges locaux doit également s'inscrire dans une logique territoriale visant à rééquilibrer l'économie des territoires au sein de la Métropole et à revitaliser les centres-urbains et centres-bourgs des communes en faveur de centralités attractives, animées et diversifiées. Le commerce de proximité, qui répond particulièrement aux attentes des consommateurs en matière de consommer local et de circuit court, participe ainsi à cette revitalisation des centres-villes.

Au travers des partenariats et collaborations envisagées avec la CCILM Saint-Etienne Roanne, la Métropole souhaite renforcer l'accompagnement des entreprises, porteurs de projets et créateurs/repreneurs d'entreprises, commerçants et entreprises en faveur des objectifs précédemment cités.

À travers ce partenariat, il s'agit de renforcer l'animation du tissu économique et commercial et de ses acteurs afin d'intensifier l'accompagnement des entreprises dans leurs projets de développement par le biais d'actions individuelles ou collectives, construction de réseaux d'entreprises, impulsion de dynamiques collaboratives entre entreprises locales, etc.

II - Actions proposées en faveur de l'économie de proximité

L'ensemble des actions métropolitaines en faveur de l'économie de proximité se concrétisent à travers les thématiques suivantes, qui vont structurer désormais l'intervention de la Métropole en faveur de ses grands objectifs.

1° - Soutien aux nouveaux modèles entrepreneuriaux

La Métropole apporte son soutien aux entrepreneurs dans le cadre de la démarche LYVE et la CCILM Saint-Etienne Roanne met l'entrepreneur au cœur de son action pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises.

2° - Accompagnement des entreprises locales en faveur de la transition écologique

La CCILM Saint-Etienne Roanne développe des programmes d'accompagnements spécifiques dédiés aux PME du territoire en partenariat : programme Lyon Pacte PME Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), programme achats responsables, programme Jeunes Entreprises de Croissance, programme Pépites, programme LEE, en lien avec le plan climat du territoire.

En complément, la Métropole a adhéré à l'association Pacte PME qui œuvre au renforcement des relations entre les PME et les grands comptes pour favoriser la croissance des PME et ETI.

3° - Soutien au commerce et artisanat de proximité

Le confortement du commerce de proximité et l'autonomie commerciale des bassins de vie constituent un axe prioritaire de la stratégie de développement commercial de la Métropole exprimée par le biais du schéma directeur d'urbanisme commercial. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, densifier, diversifier les activités à même de satisfaire les besoins quotidiens ou plus occasionnels mais qui participent aussi de l'animation urbaine, de la cohésion sociale, de l'attractivité résidentielle des territoires, de la réduction des déplacements motorisés et de la qualité de vie des habitants.

En matière d'hébergement touristique, l'objectif exprimé par le schéma de développement de l'hébergement touristique est d'accompagner un développement de l'offre qualifié et phasé, de promouvoir et faciliter la diversification et la modernisation de l'offre hôtelière et d'encourager le développement d'une offre d'hébergements alternatifs.

L'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs se fait dans le cadre d'une relation partenariale étroite avec la CCILM Saint-Etienne Roanne.

III - Programme d'actions et de financement 2023

Par délibération du Conseil n° 2022-1123 du 27 juin 2022, la Métropole a attribué plusieurs subventions de fonctionnement d'un montant total de 393 975 € au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne pour l'ensemble de ses programmes d'actions 2022.

1° - Programme Jeunes Entreprises en Croissance

Concernant l'accompagnement des entrepreneurs dans la phase ante et post-crédation, la CCILM Saint-Etienne Roanne développe le programme Jeunes Entreprises en Croissance au travers du réseau LYVE.

a) - Compte-rendu des actions réalisées en 2022

Le montant de la subvention de fonctionnement attribué en 2022 pour ce programme était de 16 065 €.

Le bilan de l'activité de la CCILM Saint-Etienne Roanne, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

La CCILM Saint-Etienne Roanne a contribué à l'émergence du programme d'accompagnement Grand 8 et à l'organisation dans ce cadre de 8 séances collectives d'accompagnement de jeunes entreprises en croissance.

b) - Programme d'actions pour 2023

La CCILM Saint-Etienne Roanne propose en 2023 de poursuivre son action en faveur des Jeunes Entreprises en Croissance. Elle contribuera à l'organisation de 12 modules d'accompagnement collectifs à la croissance des entreprises : l'objectif est de préparer ces dernières aux problématiques spécifiques qu'elles rencontrent durant cette phase. Cette offre se distingue de celle du programme Pépites ; elle prend un format collectif et concerne des entreprises plus petites qui n'ont pas encore atteint le stade d'hyper-croissance.

Le budget prévisionnel 2023 pour la mise en œuvre de l'action Croissance est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais de personnel et de structure	22 950	Métropole	16 065
		CCIL	6 885
Total	22 950	Total	22 950

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 065 € au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2023 en faveur du programme Jeunes Entreprises en Croissance.

2° - Programme Lyon Pacte PME AuRA

Le dispositif Lyon Pacte PME AuRA a pour objectif de contribuer au développement économique du territoire et de promouvoir les circuits-courts en facilitant et en intensifiant les relations d'affaires entre les entreprises et les grands comptes et les ETI/PME et entre les ETI et PME/TPE.

Le dispositif Lyon Pacte PME AuRA doit permettre de :

- porter à connaissance des entreprises les opportunités d'approvisionnement et de marché qui s'offrent à elles localement,
- permettre aux grands groupes du territoire de renforcer leur ancrage local grâce à un tissu de PME innovantes et diversifiées.
- faciliter le volume d'affaires des entreprises du territoire, contribuer à leur pérennité, favoriser leur croissance,
- favoriser une relation de confiance et faciliter les échanges entre les donneurs d'ordre et les PME et petites et moyennes industries (PMI) locales,
- soutenir le développement économique territorial.

Les principaux objectifs du dispositif Lyon Pacte PME AuRA sont :

- accompagner les PME dans leur projet de développement ;
- faciliter l'accès à la commande publique :
 - . sensibiliser aux procédures d'achats publics,
 - . faciliter l'accès des entreprises aux acheteurs publics ;
- dynamiser les relations d'affaires vertueuses entre grands comptes et entreprises :
 - . faciliter l'identification des compétences et l'accès des PME aux grands comptes,
 - . soutenir l'innovation,
 - . renforcer la visibilité des initiatives des grands comptes du territoire.

La CCILM Saint-Etienne Roanne participe au déploiement de ce dispositif, à travers la mise à disposition de ressources humaines, en charge de l'organisation d'événements, de la mobilisation des partenaires et de la coordination des instances de pilotage.

a) - Compte-rendu des actions réalisées en 2022

Le montant de la subvention de fonctionnement attribué en 2022 pour ce programme était de 80 000 €.

Le programme d'actions déployé par Lyon Pacte PME AuRA en 2022 visait à répondre aux principaux objectifs évoqués, à savoir :

- promouvoir le tissu de PME locales,
- soutenir les PME dans leur projet de développement,
- faciliter l'accès à la commande publique,
- dynamiser les relations d'affaires vertueuses entre grands comptes et entreprises.

Le bilan des actions réalisées est le suivant :

- animation des instances de pilotage Chambre de commerce et d'industrie (CCI)/Région/Métropole : sept réunions organisées,
- organisation de 32 événements (objectif 2022 : 15) sur des thématiques diverses sur l'ensemble du territoire d'AuRA et de quelques cercles avec des acheteurs ; 68 grands comptes mobilisés, 1 868 représentants de PME/TPE/jeunes entreprises innovantes participantes à l'animation du réseau, 1 679 rendez-vous BtoB organisés dans le cadre des événements (objectif 2022 : 400),
- évolution de la communication : évolution du logo de Lyon Pacte PME AuRA, déploiement du site internet intégrant la nouvelle charte graphique, évolution des outils de communication (Posta Nova arrêté fin 2022 au profit de Sendinblue pour la gestion des envois d'*emailings*),
- contribution aux réflexions sur les différentes plateformes achats en place ou en projet sur la région : Phar'Eco (Région), hub PME (plateforme Pacte PME), CCI business.

Tous les besoins exprimés en 2022 par les grands comptes ont été traités en 2022 par l'équipe Lyon Pacte PME AuRA.

b) - Programme d'actions pour 2023

Le programme d'action 2023 s'articule autour de deux axes principaux :

- poursuite du déploiement des actions événementielles ;
- organisation d'une vingtaine d'événements sur des thématiques diverses sur l'ensemble du territoire d'AuRA ;
- organisation de quatre réunions de cercles achats selon le calendrier et le programme suivant :
 - . 30 mars 2023 : rencontre sur le thème de la charte et le label Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR),
 - . 22 juin 2023 : rencontre sur le thème de l'achat de produits français,
 - . 21 septembre 2023 : rencontre sur le thème de l'achat de prestations intellectuelles,
 - . 14 décembre 2023 : rencontre sur le thème de Comment imaginez-vous le métier de l'acheteur de demain ?
- poursuite des mises en relation d'entreprises et conseil auprès des entreprises sur leur fonction achats ;
- adaptation de la stratégie marketing et du plan de communication : optimisation des *emailings*, améliorer le site internet dédié (simplifier la lecture des événements et structurer la publication des appels d'offres), développement de la présence sur LinkedIn ;
- actions de mobilisation des grands comptes : des rencontres régulières sont organisées avec les acheteurs grands comptes publics et privés pour les inciter à participer aux rencontres organisées dans le cadre du programme Lyon pacte PME AuRA. En 2023, a minima, 30 acheteurs de grands comptes seront rencontrés.

Budget prévisionnel 2023 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais de personnel et de structure	143 019	Métropole	70 000
charges externes	17 500	Région AuRA	45 000
		CCIL	45 519
Total	160 519	Total	160 519

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2023 en faveur du dispositif Lyon Pacte PME AuRA.

3° - Programme Achats responsables

Ce programme concerne le lancement d'une démarche de soutien à la labellisation des entreprises sur les achats responsables avec la présentation du label Relations fournisseurs & achats responsables (RFAR).

Conçue en 2010 par la médiation des entreprises et le Conseil national des achats, la charte relations fournisseurs et achats responsables vise à inciter les entreprises et les acteurs publics et privés à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs, en sensibilisant l'ensemble des acteurs économiques aux enjeux inhérents aux achats responsables et à la qualité des relations clients-fournisseurs.

Le label RFAR vise à distinguer les entreprises françaises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Il est le premier label en la matière remis par les pouvoirs publics. Il est attribué pour une période de trois ans.

Dans le cadre de ce nouveau programme Achats responsables, il est proposé d'accompagner gratuitement cinq entreprises à l'obtention de ce label. L'accompagnement se fait sur trois jours avec un expert formé à la méthodologie ERPlus.

La sélection des entreprises qui rentrent dans le dispositif d'accompagnement se fera selon le processus suivant : réunion d'information à destination des entreprises du territoire AuRA, lancement d'un appel à candidature sur la base de critères objectifs de sélection, mise en place d'un comité de sélection associant la Métropole et la CCI, partage de l'action et de ses résultats.

La labellisation RFAR suppose une adhésion à l'association ERPlus. Le coût de l'adhésion et la formation du conseil en charge des accompagnements sont pris en charge intégralement par la CCI. En complément, deux jours de formation initiale et obligatoire à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) seront pris en charge à 100 % par la CCI.

Au global, la répartition du coût liée à l'accompagnement de ces cinq entreprises est la suivante : 80 % du coût est supporté par la Métropole, 20 % par la CCI.

Budget prévisionnel 2023 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais de personnel et de structure	12 750	Métropole	10 000
		CCI de Lyon	2 750
Total	12 750	Total	12 750

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2023 en faveur du développement des achats responsables au sein des entreprises du territoire.

4° - Programme Pépites

Ce programme est fondé sur un processus d'accompagnement d'entreprises ciblées en deux étapes : d'une part, une phase d'appel à projets permettant de recruter chaque année de nouvelles entreprises ; d'autre part, une phase de labellisation puis d'accompagnement personnalisé par un interlocuteur unique (conseiller CCI en l'occurrence).

L'objectif du programme est de lever tous les freins rencontrés par ces entreprises dans leur phase d'hyper croissance. Quantitativement, il s'agit d'accompagner 10 nouvelles entreprises par an pendant 1 an.

a) - *Compte-rendu des actions réalisées en 2022*

Le montant de la subvention de fonctionnement attribué en 2022 pour ce programme était de 199 860 €.

10 nouvelles entreprises ont été labellisées. Chacune d'elle a bénéficié d'un accompagnement spécifique adapté à ses problématiques, telles que la préparation au changement de gouvernance, l'internalisation de la fabrication ou encore l'aide à la levée de fonds.

Depuis la création du programme en 2011, plus d'une centaine d'entreprises ont été labellisées. Parmi les différents secteurs d'activités représentés, on trouve des entreprises actives dans les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises ou encore des services à la personne. Les effectifs des entreprises labellisées sont très variables (de 15 salariés à plus de 200 salariés) de même que le chiffre d'affaires (de 3 M€ à plus de 30 M€).

Le label Pépites constitue en soi un levier pour mettre en synergie les différents appuis publics et privés. Le retour des entreprises accompagnées est très positif de ce point de vue, pointant un véritable effet accélérateur du dispositif et de l'image du label.

b) - *Programme d'actions pour 2023*

La CCILM Saint-Etienne Roanne reconduit le programme Pépites en 2023.

Au total, 10 nouvelles entreprises seront labellisées Pépites et accompagnées en 2023.

Le budget prévisionnel 2023 pour la mise en œuvre de l'action Pépites est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais de personnel et de structure	69 700	Métropole	138 000
communication	8 000	CCI de Lyon	69 700
conseils experts et honoraires	130 000		
Total	207 700	Total	207 700

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 138 000 € au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2023 en faveur des entreprises Pépites du territoire.

5° - Programme LEE

Le programme LEE a pour but d'aider les TPE et PME de la Métropole à comprendre, maîtriser et réduire leurs consommations et coûts énergétiques, la plupart ne disposant pas de compétences en interne.

L'accompagnement consiste, d'une part, en un conseil individuel aux entreprises et, d'autre part, en actions collectives de sensibilisation en matière d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables. Cette action, opérationnelle depuis 2014, reconduite dans l'action 5 du plan d'actions du plan climat air énergie territorial 2030, bénéficie d'un cofinancement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Plus de 400 TPE-PME ont été accompagnées individuellement depuis 2014 avec un retour toujours très positif : meilleure visibilité des consommations, changements bénéfiques de contrats énergie, de matériels, grâce aux estimations chiffrées d'économie d'énergie dans les rapports de visite et la mise en place de bilans annuels. L'impact financier de l'action reste une notion importante pour les entreprises.

a) - Compte-rendu des actions 2022

Le montant de la subvention de fonctionnement attribué en 2022 pour ce programme était de 31 000 €.

Des actions collectives ont été réalisées par la CCILM sur les thématiques relatives à l'énergie, en plus de participations à des événements permettant la promotion du dispositif. Il est à noter que l'impact de ces actions collectives restent de plus en plus difficiles à quantifier : ressources mobilisées pour l'organisation par rapport au taux de participation, difficulté de suivi des participants, taux de transformation.

Des actions individuelles ont été menées plus de 50 entreprises visitées, sur l'ensemble du territoire de la Métropole, représentant une grande variété de domaines d'activités et de typologies d'entreprises. Il est à noter que les actions de prospections ne sont plus nécessaires car beaucoup de demandes en entrant.

Des orientations et informations directes ont été réalisées pour les entreprises lors des sollicitations ponctuelles.

Le déploiement de l'aide à l'éco-investissement et l'instructions des dossiers : 12 dossiers d'aides LEE+, qui ont été déposés au total.

La promotion du dispositif a été effectuée lors d'évènements ponctuels.

b) - Programme d'actions pour 2023

La question des actions collectives doit être posée avec l'objectif de quantification exacte afin de savoir si maintien ou non dans le programme LEE. Le programme d'action pour 2023 est le suivant :

- attention particulière sur les visites, suite à l'augmentation des demandes : nombres de visites réalisées, études de différents moyens de simplifier les process, notamment avec l'achat d'outils de récupération de la donnée auprès des entreprises et avec la simplification de la rédaction du rapport énergie. L'objectif est de pouvoir pérenniser un plus grand nombre de visite pour l'année 2024, plusieurs scenarios feront l'objet d'une étude courant 2023,

- test et prise en main des outils achetés : caméras thermiques pour les conseillers et compteurs Watt à distribuer aux entreprises,

- benchmark et achat d'une solution de récupération des données énergies en amont des visites,

- benchmark et test des outils de gestion de l'énergie pour suivre les visites énergie, en cible Ecolyo pour certaines petites entreprises,

- augmentation du nombre de dossiers d'aides LEE, avec un objectif de 15 dossiers par conseillers,

- orientations et informations directes aux entreprises lors des sollicitations ponctuelles,

- promotion du dispositif lors d'évènements ponctuels.

Budget prévisionnel 2023 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais de personnel et de structure	92 225	ADEME	22 500
charges externes	3 473	Métropole	41 000
		CCI de Lyon	32 198
Total	95 698	Total	95 698

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 41 000 € au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne dans le cadre du dispositif LEE pour l'année 2023.

6° - Programme d'actions Commerce - Hébergement Touristique

a) - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2022

Le montant de la subvention de fonctionnement attribué en 2022 pour ce programme était de 64 500 €.

Le partenariat entre la CCILM Saint-Etienne Roanne et la Métropole sur l'année 2022 s'est illustré de la façon suivante :

- actions d'observation : reconduction de l'observatoire de l'hébergement touristique, reconduction de l'observatoire du commerce, de la restauration et des loisirs marchands (deux fois par an et de l'observatoire conjoncturel des comportements d'achat (1 fois par an) mis en œuvre au moment de la crise sanitaire,

- actions d'accompagnement des entreprises : lancement d'un appel à projets à destination des communes afin de faire émerger des actions destinées à structurer les collectifs de commerçants sur le territoire (mise en place d'une association de commerçants, formation collective des commerçants, etc.), organisation d'un événement partenarial de sensibilisation sur le thème de la transition écologique pour les commerçants de la métropole (attente croissante de la clientèle, obligation réglementaire sur la gestion des déchets, opportunité de réduction des coûts, etc.),

- actions d'accompagnement des territoires : reconduction des séances collectives intercommunales d'information,

- formation sur des thèmes relatifs au commerce (gestion de la vacance commerciale, aides directes, préemption commerciale, etc.), reconduction de l'événement annuel d'information et d'échanges à destination des collectivités sur le commerce et l'urbanisme commercial, et élargissement au thème du développement économique.

b) - Programme d'actions 2023

- observatoire de l'hébergement touristique : mieux connaître et mieux cerner les grandes tendances et spécificités du marché hôtelier de l'agglomération lyonnaise, partager cette connaissance avec les professionnels de l'hôtellerie, et disposer d'informations utiles pour favoriser le développement du parc hôtelier lors des rendez-vous avec les grands groupes hôteliers, à travers :

- . l'observation économique des activités,
- . la constitution et le renouvellement d'un réseau de contacts professionnels,
- . la mesure mensuelle d'un état de santé du parc hôtelier.

La Métropole propose d'augmenter sa participation à hauteur de 9 900 € en 2023 (7 000 € en 2022) ;

- observatoire du commerce, de la restauration et des loisirs marchands : suivre l'activité marchande, les attentes des commerçants, restaurateurs et acteurs des loisirs marchands par rapport aux acteurs publics, afin de connaître l'état de santé des activités, d'être à l'écoute des besoins de terrain, mieux piloter les actions, communiquer (deux baromètres par an).

La Métropole propose de stabiliser sa participation à hauteur de 9 350 € en 2023 (même montant qu'en 2022) ;

- structuration et fédération des acteurs locaux du commerce : définir et engager le programme d'accompagnements individualisés pour les deux communes sélectionnées (Saint-Priest et Craponne) à l'issue de l'appel à projets lancé en 2022 auprès des communes pour faire émerger des actions destinées à structurer les collectifs de commerçants.

La Métropole propose de diminuer sa participation à hauteur de 12 000 € en 2023 (15 000 € en 2022) ;

- appui conseil aux territoires : accompagner les communes à travers l'organisation de séances collectives d'information-formation à destination des communes (aides pour accompagner le commerce, gestion de la vacance commerciale, outils de redynamisation commerciale, droit de préemption commerciale, etc.).

La Métropole propose de stabiliser sa participation à hauteur de 5 100 € en 2023 (même montant qu'en 2022) ;

- forum Commerce Économie et Territoires : partager des informations (données, tendances, outils, réglementation, etc.) et débattre avec les représentants des collectivités territoriales en matière d'urbanisme commercial et de développement économique.

La Métropole propose de stabiliser sa participation à hauteur de 7 550 € en 2023 (même montant qu'en 2022) ;

- Exploitation et restitution des données de la 11^{ème} enquête consommateurs de la région lyonnaise : restituer les résultats de la 11^{ème} enquête consommateurs sur les Conférences territoriales des maires de la Métropole (trois restitutions en 2023) ou réaliser des exploitations spécifiques de l'enquête en lien avec les problématiques commerciales identifiées sur le territoire métropolitain.

La Métropole cofinancera cette action à hauteur de 6 000 € en 2023 (nouvelle action) ;

- Préfiguration d'un site de management de centre-ville sur le Val-de-Saône : identifier, auprès des communes concernées, l'intérêt et l'opportunité de mettre en œuvre en place un management territorial du commerce mutualisé entre elles et préfigurer celui-ci (budget, participation financière des communes plan d'actions, montage administratif, etc.).

La Métropole cofinancera cette action à hauteur de 12 500 € en 2023 (nouvelle action).

Actions 2023	Dépenses (en €)	Sources de financement 2023 (en €)		Autre financement (en €)
		Métropole	CCILM Saint-Etienne Roanne	
observatoire mensuel de l'hébergement touristique	13 480	9 900	3 580	
observatoire du commerce, de la restauration et des loisirs marchands	13 430	9 350	4 080	
structuration et fédération des acteurs locaux du commerce	15 300	12 000	3 300	
appui conseil aux territoires	6 800	5 100	1 700	
commerce Économie et Territoires	30 000	7 550	12 450	Ville de Lyon : 10 000
restitution des résultats de l'enquête consommateurs	8 500	6 000	2 500	
étude de préfiguration d'un site de Management Centre-Ville	15 300	12 500	2 800	
Total	102 810	62 400	30 410	10 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 62 400 € au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne dans le cadre du programme d'actions sur le volet Commerce et Hébergement Touristique pour l'année 2023.

En synthèse, il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 337 465 € au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne, selon le détail thématique suivant :

Thèmes	Actions	Coût de l'action (en €)	Financement Métropole (en €)	Financement CCI (en €)	Autres financements (en €)
entrepreneuriat	Jeunes Entreprises en Croissance	22 950	16 065	6 885	

Thèmes	Actions	Coût de l'action (en €)	Financement Métropole (en €)	Financement CCI (en €)	Autres financements (en €)
transition écologique	LEE	95 698	41 000	32 198	ADEME 22 500
transition écologique	Pépites phase	207 700	138 000	69 700	
transition écologique	Lyon Pacte PME AuRA	160 519	70 000	45 519	Région AuRA 45 000
transition écologique	Achats responsables	12 750	10 000	2 750	
commerce proximité	observatoire mensuel de l'hébergement touristique	13 480	9 900	3 580	
commerce proximité	observatoire du commerce, de la restauration et des loisirs marchands	13 430	9 350	4 080	
commerce proximité	structuration et fédération des acteurs locaux du commerce	15 300	12 000	3 300	
commerce proximité	appui conseil aux territoires	6 800	5 100	1 700	
commerce proximité	forum Commerce Économie et Territoires	30 000	7 550	12 450	Ville de Lyon 10 000
commerce proximité	restitution des résultats de l'enquête consommateurs	8 500	6 000	2 500	
commerce proximité	étude de préfiguration d'un site de management de centre-ville	15 300	12 500	2 800	

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2023, de subventions de fonctionnement d'un montant total de 337 465 € au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne :

- 16 065 € pour le programme Jeunes Entreprises en Croissance,
- 70 000 € pour le programme Lyon Pacte PME AuRA,
- 10 000 € pour le programme Achats responsables,
- 138 000 € pour le programme Pépites,
- 41 000 € pour le dispositif LEE,
- 62 400 € pour le programme commerce - hébergement touristique ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et la CCILM Saint-Etienne Roanne, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 337 465 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 :

- opération n° 0P01O0868 pour un montant de 62 400 €,
- opération n° 0P01O2291 pour un montant de 154 065 €,
- opération n° 0P02O4898 pour 121 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-314034-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
